



## Interim refuse restitutions caces

Par **Mathieur5**, le **30/05/2024** à **20:39**

Bonsoir,j'ai réaliser une formation financée par france travail et adecco pendant lauelles j'ai passer mes caces.

Je n'est signer aucun contrat,seulement un engagement oral avec adecco pour travailler par la suite.

Le dernier jour de formation nous avons appris que adecco garderais nos documents et nous les rendrais seulement a la signature de la première mission.

Est-ce légal ?

Puis-je récupérer mes caces ? Ce sont des documents nominatifs et aucun engagement écrit ne me lie a eux.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2024** à **07:58**

Bienvenue sur LegaVox

Le CACES est un certificat comme quoi une personne a reçu une formation et il n'y a aucune raison juridiquement soutenable pour que l'ex employeur refuse de le donner.

Vous pourriez commencer par envoyer une lettre recommandée avec AR l'enjoignant à vous le restituer...

Tentez aussi d'obtenir une copie auprès de l'organisme qui vous l'a délivré.

Enfin, sans résultat, il vous faudrait saisir le CPH.